



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense

Question écrite n° 47600

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur le service historique de la défense. Depuis plusieurs mois, une vaste réorganisation est menée au sein du service historique de la défense afin de mieux accueillir les chercheurs professionnels et amateurs et rendre plus accessibles les archives de la défense. Or, concomitamment à cette réorganisation, le site internet du service historique de la défense, premier contact que peuvent avoir les Français avec ce service, est défaillant. De nombreux incidents en empêchent l'accès de façon répétée. Cette défaillance informatique est extrêmement dommageable et intervient à un moment particulièrement néfaste, le centenaire de la Première Guerre mondiale. Aussi, il lui demande d'expliquer les nombreux incidents informatiques dont est victime le service historique de la défense, d'en identifier les causes, notamment en précisant l'identité des prestataires, et les solutions technologiques proposées pour y remédier définitivement.

Texte de la réponse

Le site internet du service historique de la défense (SHD) contribue de manière essentielle à la réalisation des missions de cet organisme, dans la mesure où il permet d'offrir en ligne l'inventaire des ressources documentaires et patrimoniales conservées, de gérer les relations avec les différents publics (notamment les chercheurs et les lecteurs), ainsi que de communiquer sur les missions et les métiers du service. Cet outil a connu au cours des derniers mois des dysfonctionnements majeurs liés à des problèmes de sécurité résultant de l'obsolescence de sa pile logicielle. Victime de plusieurs actes de piratage, son hébergement et sa maintenance, jusqu'alors externalisés, ont été transférés en janvier 2013 à la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI). Compte tenu de la situation, le site internet du SHD a dû être temporairement fermé à l'été 2013. Après avoir réalisé les interventions techniques jugées prioritaires, la DIRISI a procédé à la réouverture du site le 11 octobre dernier et poursuit actuellement ses efforts en vue de le stabiliser, notamment en termes de sécurité, et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Le SHD et la DIRISI ont par ailleurs entrepris d'importants travaux de refonte de ce site qui devraient aboutir en 2015. Enfin, il est précisé que les archives numérisées de la Première Guerre mondiale (Morts pour la France, journaux de marche des unités) sont mises en ligne sur le site « Mémoire des Hommes » de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, qui a vocation à abriter la totalité des archives numérisées du ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47600

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 344

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2036